

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 10 novembre 2015: «Pour la pérennisation de la présentation publique de la maquette de la ville de Genève».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-350 au Conseil administratif le 24 mai 2016, avec la recommandation d'exposer la maquette tous les cinq ans.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La création des premiers modules de la maquette de la ville de Genève remonte à 1984, le dernier module a été achevé cette année. Elle est constituée de 145 modules démontables, en bois, à l'échelle du 1 : 500, dont les éléments sont mis à jour régulièrement. Les objets caducs sont soigneusement conservés afin d'en garder la mémoire.

Il convient de rappeler que cette maquette est avant tout un instrument de travail destiné aux professionnels de l'architecture et de l'urbanisme. Elle a comme objectif principal de permettre d'évaluer les projets du point de vue de leur volumétrie et de leur insertion dans le site. Pour ce faire, elle est régulièrement mise à la disposition des bureaux d'architecture et d'urbanisme.

La maquette est également destinée à communiquer et informer sur les projets, certains modules sont ainsi ponctuellement installés dans les quartiers dans le cadre des concertations et des séances d'information publiques.

La maquette a été exposée, au rez-de-chaussée du 25 rue du Stand, du 15 avril 2015 au 28 mai 2016 en trois phases. La première, axée sur les projets d'urbanisme, s'est déroulée de mi-avril à début juillet et a été suivie d'une deuxième, principalement dédiée aux projets de construction et d'aménagement réalisés par la Ville de Genève. La troisième phase a, quant à elle, permis d'exposer la maquette dans son ensemble. Cette exposition a été l'occasion de présenter cet instrument à de nombreux visiteurs. Ainsi, près de 18 000 personnes ont visité l'exposition sur l'ensemble de sa durée.

Force est de constater qu'une exposition permanente ou sur du long terme de la maquette ne serait pas compatible avec son utilisation par les professionnels qui serait suspendue durant toute la durée de l'événement. Il n'est donc pas envisageable de l'exposer de la sorte si l'on ne veut pas se priver de cet outil régulièrement utilisé

pour l'élaboration des projets et leur communication. En revanche, l'affluence et les réactions extrêmement positives du public durant l'exposition qui vient de s'achever démontrent l'intérêt de l'exposer dans son entier de façon occasionnelle.

Ainsi, conformément à la recommandation de la commission des pétitions acceptée par le Conseil municipal, le Conseil administratif s'engage à exposer la maquette dans son intégralité lors d'événements ponctuels à raison d'une exposition par législature.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani